



Mairie d'AUBY

Lancement mission de maîtrise d'œuvre
Desimperméabilisation et végétalisation
des cours d'école du groupe scolaire
Marcel Pagnol
Décision n° 2025/177/MP

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

S2LO

ID : 059-215900283-20251120-DD_2025_177-AR

Publié le 24 novembre 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits au budget

Considérant le DCE relatif au marché « Mission de maîtrise d'œuvre relative à la Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école du groupe scolaire Marcel Pagnol » établi par la SPL;

Considérant que le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 20 000.00 € HT

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

Décide,

Article 1er :

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché « Mission de maîtrise d'œuvre relative à la Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école du groupe scolaire Marcel Pagnol », établis par la SPL.

Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché.
Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 20 000.00 € HT;

Article 2 :

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

Article 3 :

La présente décision sera publiée sur le site de la ville, inscrite au registre de la Commune et transmise au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le 19 novembre 2025

Bernard CZECH

Maire

Signé électroniquement par
Bernard Czech



Le 20 novembre 2025